



# **PLAN D'OPERATIONS PAR PAYS**

**Pays : Sénégal - Guinée Bissau - Mali**

**Année de Planification : 2006**

# SENEGAL – GUINEE BISSAU – MALI

## 2006 Plan d'opérations de pays

### Partie I : PRESENTATION GENERALE

#### **1. Protection et environnement opérationnel socio-économique.**

La Représentation Régionale du Haut Commissariat des Nations Unies basée à Dakar (RR Dakar) couvre les opérations au Sénégal, au Mali en Guinée Bissau et donne un appui technique et managérial au bureau de la Gambie.

Les objectifs opérationnels sont adossés aux principes cardinaux de la protection internationale des réfugiés et personnes relevant du mandat du Haut Commissaire. Les opérations menées par le HCR dans les pays couverts par RR Dakar ont pour but la recherche de solutions durables pour les réfugiés assistés à travers des activités d'intégration locale, de rapatriement ou de réinstallation. Dans le cadre de l'appui opérationnel, un bureau de chef de mission est ouvert à Banjul (Gambie) et un autre à Bamako jusqu'au 30 juin 2005.

- **Sénégal.**

Le Sénégal partage ses frontières terrestres avec plusieurs pays. Au nord avec la Mauritanie, au sud avec la Guinée Conakry et la Guinée-Bissau, à l'est avec le Mali. La Gambie constitue une enclave à l'intérieure du Sénégal avec laquelle il partage sa frange maritime.

Un conflit armé opposant le Gouvernement Sénégalais au Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC) semble s'acheminer vers son épilogue. Tout d'abord, une loi d'amnistie a été votée, en juillet 2004, par l'Assemblée Nationale du Sénégal, prélude au retour de l'accalmie dans cette partie méridionale du pays. Cinq mois plus tard, en décembre 2004, s'en est suivie la signature d'un Accord de paix préalable aux négociations de la mise en œuvre de cet accord. Ce signal fort lancé par le Gouvernement du Sénégal suivi de quelques retours spontanés de réfugiés en 2004 et durant le premier trimestre 2005 laisse entrevoir la mise en place d'un programme de rapatriement volontaire sous les auspices du HCR des réfugiés sénégalais en Guinée Bissau et en Gambie.

Sur un autre plan, la situation politique et socio-économique est restée assez volatile dans certains pays voisins du Sénégal. C'est le cas, en République Islamique de Mauritanie où le pouvoir en place a échappé, en septembre 2004, à une autre tentative de coup d'état, suivie d'arrestations d'officiers et d'opposants politiques. Même cette situation n'a pas eu d'impact pouvant conduire à un afflux de réfugiés au Sénégal, elle a contribué à exacerber l'insécurité latente depuis 2003 et surtout à cristalliser davantage les sentiments de peur d'un retour chez les réfugiés mauritaniens résidant au Sénégal depuis près de seize ans.

En 2005/2006, avec l'appui technique du « Project Profile » la RR Dakar envisage d'organiser une opération d'enregistrement et de délivrance de documents d'identité aux réfugiés mauritaniens, une fois que la solution politique sera trouvée entre le Sénégal, le Mali et la Mauritanie. En effet, pour

le HCR, les prémisses d'un règlement de la question des réfugiés mauritaniens passe d'abord par la mise en oeuvre de cette activité. Environ 20.000 résidant en majorité dans la Vallée du fleuve Sénégal seront concernés par cette opération qui, une fois achevée, permettra la recherche active de solutions durables à travers le rapatriement volontaire, l'intégration locale, la réinstallation, voire la naturalisation.

- **Mali**

Le Mali est affecté par le développement politico militaire en Côte d'Ivoire, pays frontalier. La tenue des élections présidentielles en Côte d'Ivoire prévues en Octobre 2005, fait entrevoir deux scénaris qui pourraient affecter les opérations du HCR au Mali :

*i/* Les élections se déroulent normalement , alors le HCR organisera un rapatriement volontaire d'environ 3 000 réfugiés et demandeurs d'asile vers leur pays d'origine ;

*ii/* Les élections n'ont pas lieu et le conflit armé reprend, alors le HCR s'attend à un nouvel afflux de réfugiés vers le Mali.

Par ailleurs, la situation de quelque 6 148 réfugiés mauritaniens établis dans la région de Kayes à l'Ouest du Mali est similaire à celle de la même population résidant au Sénégal et en conséquence l'approche sera analogue dans la recherche de solutions durables.

- **Gambie**

Les Objectifs de rapatriement volontaire des réfugiés Sierra Léonais en 2004 n'ayant pas été atteints, le HCR devra envisager d'autres alternatives de solutions durables dont la réinstallation. Quant aux Libériens et Sénégalais, le HCR continuera à leur délivrer son assistance traditionnelle tout en préparant un plan de rapatriement en faveur des réfugiés sénégalais. RR Dakar continuera à apporter son appui stratégique, technique et managérial au Bureau de Banjul. (Voir COP séparé de la Gambie)

- **Guinée-Bissau**

En Guinée Bissau, le contexte a été marqué par deux événements politiques majeurs. D'une part, la tenue des élections législatives en mars 2004 organisées par le gouvernement de transition national mis en place après le coup d'état de septembre 2003 et l'installation de l'Assemblée Nationale en mai 2004. D'autre part, la mutinerie de l'armée en octobre 2004 a conduit à la mort du chef d'état major. En outre, RR Dakar a appuyé la rédaction du projet de loi relatif au statut des réfugiés pour adoption par l'Assemblée Nationale. Dans le cadre de la résolution du conflit armé en Casamance, il est anticipé en première option la mise en place d'un programme de rapatriement volontaire au bénéfice des réfugiés sénégalais. En seconde option, la continuation de l'assistance en intégration locale au cas où les négociations pour la mise en oeuvre de l'Accord de paix de décembre 2004 n'aboutiraient pas.

- **Cap Vert.**

RR Dakar va continuer son plaidoyer pour que le Cap Vert déjà signataire de la convention de l'OUA de 1969 et du protocole de Genève de 1967 puisse

adhérer à la convention de Genève de 1951 ainsi qu'à la signature d'un accord de siège avec le HCR.

## **2. Buts opérationnels et potentialité des solutions durables.**

Dans le cadre de la mise en œuvre des 12 objectifs stratégiques globaux du HCR, RR Dakar cible pour son programme 2006 couvrant les opérations au Sénégal, au Mali, et en Guinée Bissau, les objectifs spécifiques suivants:

- Renforcer la mise en œuvre des instruments de la Convention de 1951 et améliorer le cadre juridique national de chaque pays à travers une activité de plaidoyer et de renforcement des structures gouvernementales en charge de la gestion des réfugiés conformément à l'Agenda de la Protection;
- Encourager l'enregistrement et la délivrance systématique des pièces d'identité aux réfugiés reconnus dans les pays couverts par la RR Dakar et engager la réflexion sur l'harmonisation de la procédure de délivrance des titres de voyage de la Convention en tenant compte des directives du siège relatives à la note sur la prévention de l'utilisation frauduleuse des titres de voyages d'octobre 2002.
- Lutter contre la pauvreté et l'exclusion conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) par la promotion des activités suivantes en faveur des réfugiés de longue durée et catégories vulnérables tel que les victimes de VSBG (violences basées sur le genre) : *i/* la formation professionnelle des adultes en milieu urbain ; *ii/* le renforcement de l'activité-conseil pour combattre les traumatismes psycho-sociaux *iii/* la consolidation des activités génératrices de revenus par le partenariat avec des structures spécialisées dans ce domaine;
- Mettre en place un cadre juridique et opérationnel (tripartite) pour l'exécution du rapatriement volontaire des réfugiés de longue durée représentés d'une part par les sénégalais vivant en Guinée Bissau et en Gambie, d'autre part, par les mauritaniens, vivant au Sénégal, et au Mali. Pour les autres réfugiés sans perspective d'intégration locale ni de rapatriement volontaire, deux solutions s'offriront : la naturalisation ou la réinstallation;
- Mettre à jour les plans de contingence respectivement pour le Sénégal et la Guinée-Bissau en cas d'afflux à partir de la Guinée Conakry, d'une part, pour le Mali en cas d'afflux à partir de la Côte d'Ivoire, d'autre part;
- Etendre l'assistance aux rapatriés sénégalais spontanés et organisés en Casamance, aux personnes déplacées « I D Ps » présents dans la région, dans le cadre de la coopération UNHCR/ PNUD/FAO/PAM ;
- Renforcer l'échange d'expériences entre les partenaires opérationnels tout en favorisant fortement la coopération avec d'autres institutions pouvant apporter une valeur ajoutée au programme régulier du HCR ;
- Impliquer davantage les comités des réfugiés dûment mandatés pour le suivi, la facilitation et la sensibilisation dans l'évaluation annuelle du programme d'une part, et dans les activités de crédits, d'autre part ;

- Inviter les partenaires opérationnels à s'approprier les instruments de planification fondée sur l'analyse des écarts basée sur les résultats et engager leur responsabilité et leur redevabilité dans la mise en œuvre des programmes destinés aux réfugiés ;
- Former les partenaires opérationnels dans l'utilisation des normes et des indicateurs basés sur les résultats comme instruments de suivi de la mise en œuvre des programmes en particulier dans les secteurs de la protection juridique, de l'éducation et de la formation professionnelle, ainsi que dans les activités génératrices de revenus ;
- Renforcer l'activité de formation sur la gestion des situations d'urgence dans les pays couverts par RR Dakar.
- Faire un plaidoyer auprès du Gouvernement Sénégalais et des autres parties concernées pour mettre en place un mécanisme permettant de renforcer la protection des demandeurs d'asile potentiels face aux méfaits de l'immigration clandestine, de la traite et du trafic des êtres humains.